

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du **13 avril 2023**

DEPARTEMENT

NORD

Date : 13/04/2023

Numéro : 2023-022

L'an deux mille vingt trois

et le 13 avril

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	13

Date de la convocation
07/04/2023

Date d'affichage
07/04/2023

### Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

### Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD  
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI  
Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

### Absents :

Laurent SIGUOIRT  
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

**Objet : Subventions aux associations et organismes divers 2023**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 20/04/2023

et publication,

du 20/04/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet  
Le 07/06/2023

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- 1) d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- 2) d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Pour plus de transparence, il est proposé d'opter pour la seconde disposition et d'établir un état annexé au budget comportant la liste des bénéficiaires, l'objet et le montant de la subvention.

Les élus du conseil municipal membres des associations concernées par le vote d'une subvention ne prennent pas part au vote.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-7,*

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics budgétaires,

Vu les différentes commissions thématiques qui se sont réunies le premier trimestre 2023,

Vu les commissions finances du 13 février et du 03 avril 2023

Mesdames Françoise GRARD (pouvoir à monsieur Abel MERCIER), Corinne DERNONCOURT (pouvoir à Monsieur Bruno KOPCZYNSKI), Anne VILLAIN (pouvoir à Antoine RICHARD) et Monsieur Cédric WAWRZYNIAK ne prenant pas part au vote car membres du Hergnies Athlétique Club (HAC), Messieurs Bernard BOURLET, Maurice DENIS, Jean DANGLETERRE et Abel MERCIER ne prenant pas part au vote car membres de l'association marché de l'Oson,

Mesdames Françoise GRARD (pouvoir à Monsieur Abel MERCIER), Corinne DERNONCOURT (pouvoir à Monsieur Bruno KOPCZYNSKI), Sandrine DUMONT et Monsieur Abel MERCIER ne prenant pas part au vote car membres de l'association Loisirs en Vacances,

Monsieur Frédéric VINCHENT ne prenant pas part au vote car membre de l'association Oson La Nature,

Mesdames Chantal DOULIEZ et Marie-Pierre SLATKOVIE ne prenant pas part au vote car membres de l'association Art et Culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité par 13 voix pour,

- **D'approuver l'inscription au budget primitif 2023 des subventions (article 65748) et leur versement aux associations et établissements nommés ci-dessous,**
- **De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Il est précisé que ces subventions aux associations sont également en annexe du BP 2023 qui sera soumis au vote.**

### **Subventions de fonctionnement aux Associations et certains organismes divers - EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

#### **Au titre des clubs sportifs et organisations de fêtes :**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b>	<b>MONTANT ALLOUE 2022</b>	<b>MONTANT SOLLICITE 2023</b>	<b>MONTANT PROPOSE POUR 2023</b>
<b>65748 fonction 024</b>			
Club De Voile D'Amaury	500,00 €	800,00 €	500,00 €
Union Sportive D' Hergnies (Foot)	2 500,00 €	- €	- €
Tennis De Table Hergnies	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Local Unique (Colombophiles)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Hergnies Athlétique Club	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
TBBL (Cyclisme)	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
Viva Form (Gym Danse, Zumba)	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>6 400,00 €</b>	<b>5 600,00 €</b>

**Au titre de l'action sociale et cérémonies commémoratives :**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>65748 fonction 024</b>	<b>2022</b>	<b>SOLLICITE 2023</b>	<b>PROPOSE POUR</b>
			<b>2023</b>
Anciens Combattants	350,00 €	550,00 €	350,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Vieux-Condé	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association Intercommunale de sauvegarde du mémorial du 43 <sup>ème</sup> R.I.	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>600,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>600,00 €</b>

**Au titre des Affaires scolaires et culturelles :**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>65748 fonction 024</b>	<b>2022</b>	<b>SOLLICITE 2023</b>	<b>PROPOSE POUR</b>
			<b>2023</b>
Coopérative Centre (7 €/enfant)	2 100,00 €	2 198,00 €	2 198,00 €
Coopérative No A Houx (7 €/enfant)	830,00 €	833,00 €	833,00 €
Arts Et Culture	- €	350,00 €	- €
Hergnies Musique	- €	- €	- €
Chorale A Cœur Gai	200,00 €	600,00 €	200,00 €
Jeux Tu Ils	- €	- €	- €
Culture et traditions	600,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Mémoire Hergnisiennne	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ateliers Culinaires	- €	400,00 €	300,00 €
Usep César Dewasmes	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 430,00 €</b>	<b>6 581,00 €</b>	<b>5 231,00 €</b>

**Au titre du développement local : Promotion des atouts de la commune**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>65748 fonction 024</b>	<b>2022</b>	<b>SOLLICITE 2023</b>	<b>PROPOSE POUR</b>
			<b>2023</b>
Marché De L'Oson	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Club Leo Lagrange (Dont Festival Hainaut Belles Bretelles)	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Comité Des Fêtes De La Bayonne (Bayonne Folies)	1 500,00 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>

**Au titre de l'environnement et du tourisme :**

IMPUTATION BUDGETAIRE :	MONTANT ALLOUE 2022	MONTANT SOLLICITE 2023	MONTANT PROPOSE POUR 2023
65748 fonction 024			
Puits sophie	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Osons la nature	400,00 €	500,00 €	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>900,00 €</b>

**Au titre de l'enfance :**

IMPUTATION BUDGETAIRE :	MONTANT ALLOUE 2022	MONTANT SOLLICITE 2023	MONTANT PROPOSE POUR 2023
65748 fonction 024			
Les Enfants Du Village En Fête	500,00 €	- €	- €
Loisirs En Vacances	500,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

**Action sociale personnel communal :**

IMPUTATION BUDGETAIRE :	MONTANT ALLOUE 2022	MONTANT SOLLICITE 2023	MONTANT PROPOSE POUR 2023
65748 fonction 024			
Amicale du Personnel	850,00 €	800,00 €	700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>850,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>700,00 €</b>

Montant total subventions associations hors Centre aquatique et CCAS	27 880,00 €	27 581,00 €	24 031,00 €
--	-------------	-------------	-------------

**Pour mémoire, non soumis au vote :**

**SPL Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-les-Eaux (contrat)**

IMPUTATION BUDGETAIRE :	MONTANT ALLOUE 2022	MONTANT Contrat prestation de services 2023	MONTANT 2023
65742			
020- Centre aquatique	23 758.94 €	23 758.95 €	23 758.95 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER